



Rabat, le 12 mai 2021

## Circulaire n° 6192/211

**Objet :** - Etudes tarifaires.

- Rétablissement de la perception du droit d'importation applicable au blé dur.

**Réf. :** - Décret n° 2.21.329 du 07 mai 2021 (BO n° 6985 du 10 mai 2021), portant rétablissement de la perception du droit d'importation applicable au blé dur.

- Circulaire n° 6030/211 du 27 mars 2020.

Par circulaire ci-dessus référencée, le service a été informé de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé dur, relevant des positions tarifaires 1001.19.00.10 et 1001.19.00.90.

A présent, le service est informé que le décret, visé également en référence, prévoit le rétablissement de la perception du droit d'importation applicable au blé dur et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Toute difficulté d'application de la présente sera signalée à l'administration centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de  
L'Administration des Douanes  
et Impôts Indirects

  
Nabyi LAKHDAR

SGIA/Diffusion/12-05-21/12h05